

**COMMISSION TERRITORIALE D'AUTORISATION D'EXERCICE  
DE GUADELOUPE, MARTINIQUE, GUYANE, DE MAYOTTE ET DE SAINT-PIERRE ET  
MIQUELON**

En application du décret n° 2020-377 du 31 mars 2020 modifié par le décret n° 2024-664 du 3 juillet 2024 relatif à l'exercice dans certains territoires d'outre-mer des professions de médecin, chirurgien-dentiste, sage-femme et pharmacien par des personnes ne remplissant pas les conditions de nationalité et de diplôme normalement applicables.

Faisant suite à l'audition en date du 10 juillet 2025, les candidats listés ci-dessous sont admis sur la liste d'aptitude concernant la :

**Spécialité ODONTOLOGIE**

**AVIS FAVORABLE**  
(classement des candidats par ordre alphabétique)

**Aucun candidat retenu**

*Cette liste est valable 18 mois.*

Gourbeyre, le 15 JUL. 2025

Le Directeur Général

  
**Laurent LEGENDART**